

Département du Var

République Française

Arrondissement de Draguignan

## ESTÉREL CÔTE D'AZUR AGGLOMÉRATION

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Nombre de Conseillers En exercice : 20 Présents : 14	Séance du : 29 décembre 2025	Date de publication : 13 janvier 2026
--	---------------------------------	--

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf décembre à neuf heures, le Bureau communautaire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération régulièrement convoqué le 18 décembre 2025 s'est réuni à la Communauté d'agglomération, sous la Présidence de M. MASQUELIER, Président.

#### **PRESENTS :**

MASQUELIER Frédéric - BOUDOUBE Paul - CHARLIER DE VRAINVILLE Gérard - MARCHAND Charles - ARENAS Martine - ISEPPI Stéphane - LANCINE Brigitte - CHIODI Josiane - DELAUNAY KAIDOMAR Françoise - LOMBARD Danièle - LONGO Gilles - SOLER Annie - CORDINA Pierre - REGGIANI Jean-Paul.

**REPRESENTES :** Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom : RACHLINE David donne procuration à MASQUELIER Frédéric - DECARD Guillaume donne procuration à DELAUNAY KAIDOMAR Françoise - LEMAITRE Didier donne procuration à CHIODI Josiane - HUMBERT Cédric donne procuration à MARCHAND Charles - LEROY Carine donne procuration à LANCINE Brigitte - BOYER Max donne procuration à CORDINA Pierre.

**SECRETARE DE SEANCE :** Mme LOMBARD.

#### **HABITAT**

\*

**INTERVENTION SUR LE PARC DE LOGEMENTS PRIVÉS**

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU SYNDICAT DES  
COPROPRIETAIRES DU CARACAS A FREJUS**

\*

**- N° 152 -**

Mme LANCINE, Vice-Présidente, expose :

Par délibération n°197 du 14 décembre 2023, l'Assemblée délibérante a approuvé des modalités d'intervention financière d'Estérel Côte d'Azur Agglomération en faveur de la rénovation énergétique des copropriétés en complément des aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah).

Le dossier de la copropriété Le Caracas, sise au 148 Rue de l'Estérel à Fréjus est proposé pour l'attribution d'une subvention de l'Agglomération de 21 789 €.

Le projet de travaux porte sur la rénovation de deux bâtiments (40 logements concernés). Il comprend :

- L'isolation thermique par l'extérieur des façades et des planchers bas
- La réfection et l'isolation thermique des toits terrasses
- L'installation d'un système de ventilation

Le gain énergétique est évalué à 48 % et 49 % selon le bâtiment.

Par courriers de notification du 19 septembre 2022, l'Anah a attribué une subvention totale de 244 695 € (dont 15 750 € de primes aux ménages dotés de ressources modestes ou très modestes) sur un montant de travaux retenu de 435 779 €. Au regard des critères de l'Anah, cette copropriété est qualifiée de fragile.

Le montant de la subvention d'Estérel Côte d'Azur Agglomération est susceptible d'être revu à la baisse, au moment du paiement, au vu des justificatifs produits par le syndicat des copropriétaires.

A la suite de cet exposé,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la Construction et de l'Habitation,

**VU** les statuts d'Estérel Côte d'Azur Agglomération notamment l'article 5-3, en matière d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire,

**VU** la délibération n°197 du Conseil communautaire en date du 14 décembre 2023 portant fixation des modalités d'intervention financière en faveur de la rénovation énergétique des copropriétés,

**VU** les courriers de notification d'accord de subvention « MaPrimeRenov' Copropriété » de l'Agence Nationale de l'Habitat du 19 septembre 2022

**VU** les courriers de prorogation du délai d'exécution des travaux de l'Agence Nationale de l'Habitat du 1<sup>er</sup> juillet 2024,

**VU** l'avis de la Commission des assemblées,

**CONSIDERANT** l'intérêt de l'aide communautaire apportée aux copropriétés pour la rénovation énergétique des logements,

**CONSIDERANT** l'importance du projet du Caracas au regard des travaux projetés et l'intérêt de soutenir une copropriété fragile,

le Bureau communautaire est invité à :

**ATTRIBUER** une subvention au syndicat des copropriétaires du Caracas à Fréjus pour un montant de 21 789 €.

**DIRE** que les crédits sont inscrits au budget principal de 2025.

**LE BUREAU,**

**APRES** avoir entendu l'exposé de **Mme LANCINE, Vice-Présidente,**  
**ET A LA DEMANDE de M. LE PRESIDENT,**  
**APRES** en avoir délibéré,

**À L'UNANIMITÉ** des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS, **ADOpte LA DÉLIBÉRATION.**

---

**FAIT et DELIBERE** en séance les jours, mois et an que dessus.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Le Président**

**La Secrétaire de séance**

**Frédéric MASQUELIER**

**Danièle LOMBARD**